

ditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

macie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

ologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

que :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

ducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

taire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

adie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Hôpital Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 8560 Société : RAM

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : MJATI BOUAFZA

Date de naissance :

Adresse : OULFA Rue 109 - 022

Tél. : 0662555040 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 24 MAI 2021

Nom et prénom du malade : MJATI BOUAFZA Age:

Lien de parenté : Parent Enfant

Nature de la maladie : MUPRAS

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : 2021

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : 24/05/2021

Signature de l'adhérent(e) :

Autorisation CNDP N° : AA-215 / 2019

24 MAI 2011

Centre d'Urologie
professeur Saâd BENJELLOUN
= Chirurgien Urologue -
Ancien chef du Service d'Urologie
59, Bd. Zekkoum, Résidence les Fleurs
Casablanca, tel: 0522 88 01 12 11 12

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien
ou du Fournisseur

~~Pharmacie PAM~~

Dr. Bennani Jaafar
Bd Oued Sebou - Oulfa
CASABLANCA
Tél. 0522 88 01 12 11 12

Date

Montant de la Facture

24/05/2011

894,90

ANALYSES - RADIographies

Cachet et signature du
Laboratoire et du Radiologue

Date

Désignation des
CoefficientsMontant
des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature
du Praticien

Date des
Soins

Nombre

AM PC IM IV

Montant détaillé
des Honoraires

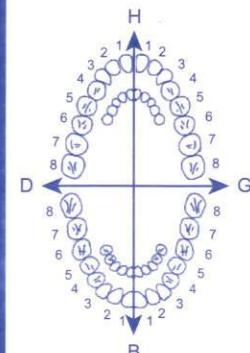
Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan d

SOINS DENTAIRES

Dents
TraitéesNature des
Soins

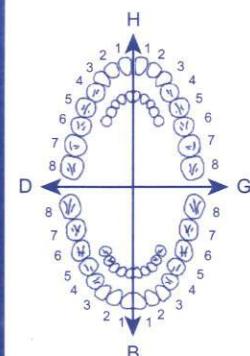
Coefficient



O.D.F PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
G	00000000	00000000
B	35533411	11433553



[Création, remont, adjonction]

Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXEC

COEFFICIENT
DES TRAVAUX

MONTANTS
DES SOINS

DEBUT
D'EXECUTION

FIN
D'EXECUTION

COEFFICIENT
DES TRAVAUX

MONTANTS
DES SOINS

DATE DU
DEVIS

DATE DE
L'EXECUTION

Centre d'urologie Pr. Saad Benjelloun

Le 24/5/2021

M. M'SATI Bouazzia

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat -R.P.1.
Ain sebaâ Casablanca
XATRAL LP 10MG CPR B30
PPV : 267,00 DH
6 116001 081301

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat-R.P.1.
Ain sebaâ Casablanca
XATRAL LP 10MG CPR B30
PPV : 267,00 DH
6 116001 081301

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat-R.P.1.
Ain sebaâ Casablanca
XATRAL LP 10MG CPR B30
PPV : 267,00 DH
6 116001 081301

XATRAL LP 10MG CPR B30
(10mg) (P)

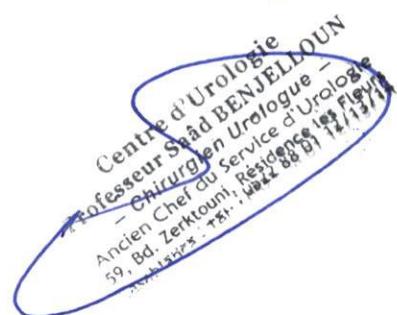
1cp - 8din à (37din)

Pharmacie TAM

Dr. Bennani Jaafar
302, Bd. Oued Sebou - Oulfa
CASABLANCA
Tél: 0522 88 18 99

x (37din)

31/3/2023
2) ZYLOM (200mg)
1cp - 8din à (37din)



®

Zyloric

allopurinol

200 mg

28 comprimés

Voie orale

LOT
EXP
PPV

201273
05 2024
31.30

31,30

®

Zyloric

allopurinol

200 mg

28 comprimés

Voie orale

LOT
EXP
PPV

202072
09 2024
31.30

31,30

®

Zyloric

allopurinol

200 mg

28 comprimés

Voie orale

LOT
EXP
PPV

202072
09 2024
31.30

31,30